



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Toulouse, le 31 août 2020

Les IA-IPR de Langues Vivantes Étrangères et
Régionale

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langues vivantes étrangères et régionale

s/c Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Objet : Rentrée scolaire 2020-2021

Chères et chers collègues,

Les IA-IPR de langues vivantes étrangères et régionale vous souhaitent une excellente rentrée et adressent leurs meilleurs vœux d'intégration aux nombreux collègues entrant dans l'académie ainsi qu'aux professeurs stagiaires qui nous rejoignent.

Répondre aux enjeux de la rentrée 2020

Nous vous invitons dans un premier temps à consulter l'encart commun aux lettres de rentrée des IA-IPR : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/node/496>.

Celui-ci comporte un certain nombre de préconisations concrètes dont l'ambition est de permettre aux équipes de répondre collectivement aux enjeux d'une rentrée qui sera nécessairement différente des précédentes.

L'inspection générale de langues vivantes a également formulé des préconisations spécifiques que nous vous invitons à consulter aux liens suivants :

Collège : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/85/3/Rentree2020_LV_College_1315853.pdf

Lycée : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/85/5/Rentree2020_LV_Lycee_1315855.pdf

Complémentaire à ces préconisations, on précise l'importance de proposer une première séquence permettant aux élèves de remobiliser leurs compétences langagières, et en particulier les compétences de l'oral, dans le cadre d'une séquence aboutissant à un projet final stimulant. Les éléments linguistiques traités devront bien évidemment être adossés à des contenus culturels : on évitera ainsi de conduire des révisions linguistiques décontextualisées.

En collège

Dans l'esprit de la réforme de 2016, l'enseignement des langues vivantes au collège gagne à s'inscrire dans une démarche de projet et de pratiques collaboratives. Nous rappelons également l'importance de la continuité des apprentissages au sein des cycles 3 et 4.

Nous vous rappelons que l'arrêté publié au Bulletin Officiel du 22 juin 2017 (https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117828) permet notamment de proposer des enseignements facultatifs :

- l'enseignement des **langues et cultures européennes (LCE)** s'appuie sur l'une des langues vivantes étudiées dans la limite de deux heures hebdomadaires dès la classe de 5^e ;
- l'enseignement des **langues et cultures régionales (LCR)** est dans la limite de deux heures hebdomadaires dès la classe de 6^e.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre chef d'établissement si vous envisagez la mise en place d'un enseignement facultatif dans votre établissement.

Plus encore que les années précédentes, le dispositif "Devoirs faits" va jouer un rôle important dans la réussite de tous les élèves, en particulier les plus fragiles. Les professeurs de langue ont toute leur place dans ce dispositif.

En lycée

Le BO du 23 juillet 2020 présente les programmes officiels de l'enseignement de spécialité **LLCER anglais, monde contemporain**.

Le BO spécial n°6 du 31 juillet comporte cinq textes importants que nous vous invitons à lire attentivement et dans lesquels vous trouverez des informations précieuses sur :

- **la répartition des points pour le contrôle continu** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019442N.htm>
- **les modifications apportées aux E3C, qui deviennent les EC** (épreuves communes) :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019474A.htm>
- les nouvelles modalités d'évaluation de **l'enseignement de spécialité LLCER** non poursuivi en fin de première, celles-ci devenant une épreuve orale :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019489N.htm>
- **la définition dans le détail des épreuves que les élèves inscrits en enseignement de spécialité LLCER** (et LLCER anglais, monde contemporain) passeront au printemps :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019489N.htm>

Vous y trouverez également, en annexe des deux derniers liens, **les nouvelles grilles d'évaluation** qui correspondent aux épreuves et sous-épreuves prévues en première et terminale :

- grille de notation de l'épreuve orale de première pour l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale ;
- grilles de notation des épreuves écrites et orales pour l'enseignement de spécialité passé en fin de terminale.

- **L'évaluation spécifique de contrôle continu** organisée pour les candidats aux baccalauréats général et technologique **dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante à compter de la session 2021** :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019306N.htm>

Le BO du 27 août 2020 présente le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - espagnol en classe terminale **pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022** :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009184N.htm>

Nous avons eu le plaisir de rencontrer un certain nombre d'équipes l'an passé afin de les accompagner dans la mise en place de la réforme du lycée. Nous invitons les coordonnateurs à prendre contact avec nous s'ils souhaitent organiser un conseil d'enseignement en notre présence, en présentiel ou à distance.

Les certifications en langues

Si les conditions sanitaires le permettent, les certifications en langue (allemand, anglais, espagnol) seront organisées cette année. Le format et les niveaux visés restent inchangés.

Les certifications complémentaires

Nous invitons les professeurs de langues à encourager leurs collègues non linguistes qui ont une certaine appétence en langues à présenter une certification complémentaire. Celle-ci permet à chaque enseignant de valider des compétences particulières en langues qui ne relèvent pas du champ de leur discipline de recrutement. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à ce lien : <http://www.ac-toulouse.fr/cid73647/examen-de-la-certification-complementaire.html>

Ils pourront également consulter le rapport de jury de la session 2020 :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/node/1228>

Un dispositif analogue, l'habilitation en occitan, permet de valider des compétences en langue régionale :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/occitan/formations-et-concours/l-habilitation-en-occitan>

Les assistants de langues

La situation sanitaire ne permet pas de savoir combien d'assistants seront réellement présents cette année dans l'académie.

Concernant les modalités d'attribution d'un assistant, nous rappelons que cette attribution n'est pas systématique même si le cahier des charges a été rempli. Les demandes excédant l'offre, les IA-IPR sont amenés à établir un roulement et à privilégier les projets particulièrement aboutis. Les équipes veilleront donc à remplir le cahier des charges avec rigueur et précision.

On notera que de plus en plus d'établissements rédigent et soumettent une demande commune en y associant collèges, LGT, LPO et lycées professionnels. Nous encourageons ces initiatives.

Nous rappelons que France Education International (ex-CIEP) met à votre disposition un guide de l'assistant de langue en France que nous vous invitons à consulter :

<https://www.ciep.fr/sources/assistants-etrangers-france/guide-assistant-de-langue-en-france-2020-2021/>

Les formations

Le Plan Académique de Formation 2020-2021

L'offre est consultable à l'adresse suivante : <http://web.ac-toulouse.fr/paf/>

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 septembre 2020.

Nous invitons celles et ceux qui le souhaitent à s'inscrire aux actions de formation spécifiques à la réforme du lycée proposées dans le plan académique de formation d'ici le 17 septembre 2020 :

<https://web.ac-toulouse.fr/paf/>

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/se-former/formation-continue>

Le Grand oral

Une attention particulière sera portée cette année au développement des compétences orales des élèves, conformément aux préconisations de la circulaire de rentrée 2020. Cela se traduira par la mise en œuvre dans chacun des bassins de l'académie de Toulouse de stages de formation sur l'oral. Ces stages viseront d'abord à donner aux professeurs concernés des outils et méthodes dans la perspective du Grand oral présenté par les lycéens en classe de terminale. Mais, à plus long terme, ils auront surtout pour visée de former les enseignants, quel que soit leur niveau d'exercice, aux caractéristiques propres de l'oral, de leur faire acquérir des gestes professionnels pertinents dans des situations didactiques et pédagogiques variées, de leur faire prendre en compte et travailler les compétences liées à l'oralité. Il s'agit d'un enjeu de formation essentiel qui contribue à l'équité scolaire et à la réussite de la vie professionnelle et personnelle.

Des informations complémentaires seront données au sujet de ces formations, lors du premier trimestre, dans chacun des établissements.

BO spécial officiel N°2 du 13 février 2020 : **Épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale de la voie technologique et de la voie générale** à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat :

Voie technologique :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002781N.htm>

Voie générale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm>

Enseignants contractuels

Nous invitons les professeurs contractuels à consulter les ressources mises en ligne sur le site interlangues :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/se-former/contractuels>

Une formation hybride est prévue à leur intention et intègre un parcours M@gistère accessible :

<https://magistere.education.fr/ac-toulouse/course/view.php?id=8489>

Les professeurs stagiaires et les tuteurs

Un document-guide permet de donner des repères aux professeurs stagiaires :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/node/1226>

Ce document pourra également servir de base de travail entre stagiaire et tuteur. Nous remercions vivement les professeurs tuteurs pour leur engagement dans cette mission.

Les ateliers de la journée académique de l'innovation pédagogique

La journée académique de l'innovation propose des ateliers dans un format court, d'une heure en moyenne, dont plusieurs peuvent intéresser des enseignants de langue. Les thématiques ont été variées en 2019 : tutos vidéos, *sketchnoting*, *Escape Games*, utilisation des réseaux sociaux, atelier théâtre... La prochaine édition se tiendra au printemps 2021. Pour plus d'informations, consulter www.ac-toulouse.fr/cardie.

La Semaine des langues

La cinquième édition de la Semaine des Langues n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Les actions déclarées en 2019 ont été publiées sur le site des langues vivantes ; vous y trouverez de nombreuses idées susceptibles de vous être utiles pour participer à la prochaine édition.

Le site académique des langues

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site académique www.ac-toulouse.fr/langues et à vous abonner au fil Twitter @languestoulouse.

Les rendez-vous de carrière et les visites d'accompagnement individuel

Celles et ceux d'entre vous qui sont concernés par un rendez-vous de carrière cette année peuvent consulter le **guide de l'entretien du rendez-vous de carrière** :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf

Si le **document de référence** n'est pas obligatoire, il est recommandé de le compléter et éventuellement le communiquer à l'IA-IPR concerné(e) :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

Les rendez-vous de carrière non réalisés pour les agents éligibles au titre de l'année scolaire 2019-2020 seront réalisés dans le courant du premier trimestre.

Les professeurs non concernés par un rendez-vous de carrière peuvent demander une visite d'**accompagnement individuel** (dans la mesure des disponibilités des IA-IPR) afin d'avoir un retour constructif sur leurs pratiques de classe.

Les IA-IPR de LVER de l'académie de Toulouse

Allemand : Sabine Bergmann

Anglais : Jean-Philippe Fons, Laurent Gauvin, Vincent Glénat, Laurent Hélius, Serge Vizzini

Arabe : Fatéma Mezyane, en résidence dans l'académie d'Aix-Marseille

Chinois : Wenying Yin, en résidence dans l'académie de Bordeaux

Espagnol : Marie-Thérèse Garcès, Gérald Larrieu, Michel Martinez

Hébreu : Iris Pettel, en résidence dans l'académie d'Aix-Marseille

Italien : Isabelle Dechavanne, en résidence dans l'académie d'Aix-Marseille

Japonais : Christian Galan, chargé d'inspection sur tout le territoire

Occitan : Didier Agar

Polonais : Alice Kosmalski, en résidence dans l'académie de Paris

Portugais : Isabelle Leite, en résidence dans l'académie de Versailles

Russe : Christina Aguibetov, en résidence dans l'académie de Versailles

